



## Règlement de l'école

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2013

### 1. Essai

La première leçon d'un cours est sans engagement. La première leçon est facturée lorsque les personnes souscrivent un abonnement.

### 2. Inscription

L'inscription peut se faire par téléphone, par écrit, par courriel ou sur place lors de la première leçon. Il n'est pas obligatoire de s'inscrire en couple. Il est toutefois fortement recommandé de s'inscrire à l'avance.

### 3. Paiement

Les abonnements sont payables à la **première leçon**. Les personnes n'ayant pas réglé leur abonnement **au début de la deuxième leçon** ne seront pas admises dans la salle.

L'abonnement est automatiquement **reconduit à la fin de chaque trimestre**. Toute personne qui n'aura pas résilié son abonnement par courrier ou par courriel, **deux semaines avant la fin du trimestre en cours**, est considérée comme inscrite et devra s'acquitter de la facture relative à l'abonnement du nouveau trimestre dans les délais impartis.

**Les stages sont payables sur place à la première leçon**. Cependant par respect pour les participants, il n'est pas possible de faire un essai durant un stage.

### 4. Cours collectifs

Un cours collectif comprend un minimum de 6 personnes. En cas d'effectif insuffisant, un cours peut être annulé. La leçon débute à l'heure précise indiquée sur le programme. Il n'est pas possible de prolonger une leçon. **Il est interdit d'amener des copains sans une demande préalable auprès de la direction.**

### 5. Cours privés

L'horaire et la durée d'un cours privé sont fixés directement avec le professeur concerné. Celui-ci se réserve le droit d'accepter ou non la prise vidéo durant son cours. **Le paiement se fait à la fin du cours privé.**

### 6. Chaussures

Les chaussures et baskets de ville sont interdits dans la salle de danse. Les élèves sont tenus de porter **des chaussures de gymnastique ou de danse**. Nous vous remercions de reprendre vos affaires avec vous à la fin du cours.

### 7. Vestiaires

Veillez respecter les installations et ne pas laisser traîner d'objets divers à même le sol. Des poubelles sont à disposition. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'oubli, de perte ou de vol d'effets personnels. **Les vestiaires ne sont pas surveillés.**

### 8. Absences

Les leçons manquées ne sont pas remboursées. Elles peuvent être compensées **pendant le trimestre courant dans les cours de danses identiques choisies**.

En cas d'absence justifiée par une cause majeure (maladie, accident, service militaire), **sur présentation d'un certificat médical ou de l'ordre de marche dans les dix jours**, les leçons peuvent être remplacées ou reportées sur l'abonnement suivant.

### 9. Fumée

Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment de l'école.

### 10. Parents

Veillez nous amener vos enfants 10 minutes avant le cours et les récupérer à la fin de la leçon dans un délai raisonnable.

### 11. Parking

A partir de 18 heures, vous pouvez utiliser les places de parc de l'entreprise Zimatec SA qui se situent à la Rue de la Vignette n°11 à Villeret.

### 12. Accident

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. Tous les participants sont tenus d'être assurés en conséquence. Il est strictement interdit de jouer dans l'enceinte du bâtiment.